

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID: 038-213800873-20240305-2024_03-AR

Chasse-sur-Rhône Le 05 mars 2024

ARRÊTE N°03/2024

Le Maire de CHASSE-SUR-RHÔNE,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, article L 2122 32,

Nommant le Maire et ses adjoints officiers de l'Etat Civil,

Vu le Code Général des collectivités locales, articles L2122 18, relatif aux délégations de pouvoir du Maire,

Considérant que, du fait de l'empêchement des adjoints, il est souhaitable de donner délégation à un conseiller municipal pour la célébration d'un mariage, le samedi <u>6 juillet 2024.</u>

ARRETE

ARTICLE PREMIER: délégation est donnée à Monsieur Éric COMBALUZIER, Conseiller Municipal, comme officier de l'Etat Civil pour la célébration d'un mariage, le <u>samedi 6 juillet 2024</u>

ARTICLE 2: le présent arrêté est applicable dès sa publication.

ARTICLE 3: ampliations de cet arrêté sont transmises à :

- M. Le Sous-Préfet de Vienne aux fins de dépôt.
- M. Le Procureur de la République de Vienne.
- M. COMBALUZIER.

Fait à CHASSE-SUR-RHÔNE, le 05 mars 2024.

Le Maire, Christophe BOUVIER